



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

enfants

Question écrite n° 58402

## Texte de la question

M. Michel Liebgott alerte M. le ministre de l'éducation nationale sur le manque de places dans les instituts accueillant des enfants handicapés. Les familles ayant un enfant handicapé vont connaître une rentrée 2009 très difficile. De nombreuses associations et familles nous ont alerté quant au manque de places flagrant dans les instituts spécialisés. Cette situation, dramatique pour les enfants qui ont besoin d'une structure d'accueil, fait suite à des réductions de postes et à une baisse drastique de l'enveloppe financière allouée au handicap. L'avenir pour ces enfants est d'autant plus incertain que les créations de places proposées sont loin de répondre à la demande réelle et aux attentes des familles. C'est d'ailleurs ce que souligne en toute impartialité la commission des droits et de l'autonomie mise en oeuvre par le Gouvernement. Il lui rappelle que, si les difficultés ne sont pas nouvelles et que ce secteur a eu sans cesse à se battre pour avoir un soutien décent, la situation n'a jamais été aussi tendue et l'incapacité à répondre aux familles aussi criante. Les associations reconnaissent les avancées de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances. Mais sans moyen cette loi est aujourd'hui inutile. En outre, un arrêt du Conseil d'État précise que « le droit à la scolarisation est garanti », « la carence de l'État étant constitutive d'une faute de nature à engager sa responsabilité sans que l'administration puisse utilement se prévaloir de l'insuffisance des structures d'accueil existantes ». Il souhaite donc connaître quelles sont les mesures que le Gouvernement entend prendre pour répondre aux attentes des familles et permettre une prise en charge digne et adaptée à la rentrée des enfants handicapés.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Liebgott](#)

**Circonscription :** Moselle (10<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 58402

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 septembre 2009, page 8692

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)